

02

Aisne

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019



EDITORIAL

2019 a été la troisième année la plus chaude en France métropolitaine, avec deux épisodes exceptionnels de canicule et un record absolu de 46°C.

À l'appel de la Marche pour le Climat du 16 mars, 450 000 jeunes ont défilé dans les rues de France, afin d'interpeler les pouvoirs publics sur l'urgence d'agir pour enrayer le réchauffement de la planète.

Qui pourrait encore nier la réalité du dérèglement climatique ?

Les territoires doivent se préparer aux changements locaux en cours et trouver des solutions adaptées et réalistes: urbanisme raisonné, constructions sobres, espaces publics résilients, gestion de la ressource en eau, accueil de la biodiversité...

Afin de relever ces nouveaux défis, les habitants et les élus peuvent se faire aider par le CAUE de l'Aisne. Présent dans le département depuis presque 40 ans, le CAUE se tient à la disposition de tous, pour accompagner les projets de nos territoires, en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage.

2019 a été marquée par une activité croissante du CAUE de l'Aisne: 37 collectivités ont été accompagnées, 210 particuliers ont été conseillés par nos professionnels, plus de 1400 jeunes ont participé aux actions de sensibilisation

proposées par le CAUE (notamment avec la 2^{ème} édition des *Enfants du patrimoine*, parrainée par Stéphane BERN)...

Parmi les interventions du CAUE en 2019, deux missions confiées par les villes de LAON et de CHÂTEAU-THIERRY dans le cadre de leurs programmes « Action Cœur de Ville » et qui ont abouti à la mise en place et l'accompagnement d'une *Charte pour les façades commerciales* pour chacune de ces deux villes.

Cette année encore les conseils du CAUE ont pu aider les élus des petites communes à initier des projets d'amélioration du cadre de vie, de réhabilitation d'équipements communaux, de valorisation du patrimoine rural... Avec une forte hausse des demandes en matière de paysage.

La formation demeure également un élément important de l'activité du CAUE. En 2019, une quarantaine de personnes a pu suivre des formations proposées par le CAUE de l'Aisne, notamment la formation « Urbanisme Climat Énergie », co-construite avec la FNCAUE et l'URCAUE des Hauts-de-France.

À l'aube de ses quarante ans, le CAUE de l'Aisne ne fait pas son âge... Toutes ces années il a accumulé une grande connaissance des territoires axonais, tout en adaptant sans cesse ses missions pour répondre aux enjeux actuels.

Bernadette VANNOBEL
Présidente du CAUE de l'Aisne,
Présidente de l'URCAUE des Hauts-de-France

SOMMAIRE

- 6 **L'équipe**
- 8 **Le Conseil d'Administration**
- 9 **Adhérents du CAUE**
- 11 **Les chiffres clés pour 2019**

- 13 **Le conseil aux particuliers**

- 17 **Le conseil aux collectivités**
- 18 Les conseils aux maîtres d'ouvrage publics
- 19 Les conseils en amont des projets communaux
- 20 L'accompagnement des intercommunalités
- 21 Les missions d'aide à la décision

- 23 **Le conseil aux professionnels**

- 27 **Les partenaires du CAUE**
- 28 Les réseaux des CAUE
- 29 Le CAUE associé aux services de l'état
- 30 Les partenariats
- 32 Le CAUE associé aux acteurs du territoire
- 33 Le label Villes et Villages Fleuris

- 35 **La sensibilisation**
- 36 La sensibilisation du grand public
- 40 La sensibilisation en milieu scolaire
- 43 La sensibilisation des élus et des professionnels

- 45 **La formation**
- 46 La formation données
- 47 Les formations suivies

- 49 **La communication**
- 50 Concours photo
- 51 Les expositions au CAUE
- 52 Site Internet

L'ÉQUIPE 2019



Bernadette VANNOBEL,
présidente



Bruno STOOP,
directeur



Philippe AVICE,
architecte - urbaniste



Virginie DUPONT,
chargée d'études
et de communication



Richard KASZYNSKI,
architecte-urbaniste
départ en mars 2019



Amélie LEDUC,
responsable administrative



Frédérique ALAIN,
urbaniste



Martin HENNEBICQUE,
paysagiste



Raphaël HENON,
architecte
arrivé en mai 2019

LES STAGIAIRES EN 2019 :

Laura BERTRAM, Chargé de Projet en Aménagement Durable des Territoires (CPADT 1^{ère} année) titre de niveau III (BAC +2)

Anna BOUZONVILLE, stage découverte 3^{ème}

Lou DOCTRINAL, stage découverte 3^{ème}

Nathan ESNAULT, stage découverte 3^{ème}

Louis GUILLAUME, Master 2 Architecture

Clara JASTRZABEK, Master 2 Urbanisme et Aménagement

Raphaël MASSÉ, stage découverte 3^{ème}

Alban MICHAUD, stage BTS

Enzo VANDENHENDE, stage de 2nd

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les représentants de l'État

L'Architecte des Bâtiments de France
Le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale

Les représentants des collectivités locales

Mme FOURNIÉ-TURQUIN (suppléant M. BEAUVOIS)
M. POLLET (suppléant M. BRIFFAUT)
M. RAMPELBERG (suppléant Mme BERTRAND)
M. TORDEUX (suppléant Mme CHAMPENOIS)
Mme VANNOBEL // **PRÉSIDENTE** de l'association
(suppléant M. DUDEBOUT)
Mme VARLET // **VICE-PRÉSIDENTE** de l'association
(suppléant Mme B-TREVISAN)

Les représentants des professions

M. COMBLE, géomètre-expert foncier DPLG
M. FAUCHEUX, Président de la CAPEB
M. LE BIGOT, architecte
M. BEVIÈRE, architecte

Les personnes qualifiées

M. FERTÉ, Président de l'association Régionale de la Fondation du Patrimoine
***** (en attente de la nomination par M. le Préfet)

Les membres actifs

M. MANGOT, architecte
M. CANIVE, Directeur de l'ADREE
M. DEHU, architecte // **TRÉSORIER** de l'association
Mme GANIVET, Chambre de Commerce et d'Industrie
M. RICHARD, Directeur du CPIE // **SECRÉTAIRE** de l'association
Mme GOUJON, Mairie de Noyant-et-Aconin

La représentante du personnel

Mme LEDUC

ADHÉRENTS DU CAUE

219 Communes

Agnicourt-et-Séchelles, Aizelles, Ambleny, Ambrief, Anizy-le-Chateau, Archon, Assis-sur-Serre, Aubigny-en-Laonnois, Autremencourt, Azy, Barenton Bugny, Barenton Cel, Barenton-sur-Serre, Barisis-au-Bois, Bazoches-sur-Vesles, Beaurevoir, Beurieux, Berrieux, Bertricourt, Berzy-le-Sec, Bezu-Saint-Germain, Bichancourt, Billy-sur-Aisne, Blanzly-les-Fismes, Blesmes, Bois-lès-Pargny, Bosmont-sur-Serre, Bouconville-Vauclair, Boue, Bourg-et-Comin, Braine, Brasles, Braye-en-Laonnois, Brecy, Bucy-le-Long, Buire, Buzancy, Capelle(La), Chalandry, Champs, Chateau-Thierry, Châtillon-lès-sons, Chauny, Chermizy-Ailles, Chery-les-Pouilly, Chierry, Chevreigny, Cilly, Clacy-et-Thierret, Clamecy, Clermont-les-Fermes, Colligis Crandelain, Commenchon, Corbeny, Coucy-le Chateau-Auffrique, Coulonges-Cohan, Courtemont Varennes, Couvrelles, Couvron-et-Aumencourt, Coyolles, Craonne, Craonnelle, Crecy-au-Mont, Crécy-sur-Serre, Crepy-en-laonnois, Crezancy, Crouy, Cuffies, Cuirieux, Cuiry-lès-Chaudardes, Cuissey-et-Geny, Cuisy-en-Almont, Dagny Lambercy, Danizy, Dercy, Dizy-le-Gros, Erlon, Essômes-sur-Marne, Etaves-et-Bocquiaux, Etreillers, Fère(La), Fère-En-Tardenois, Ferté-Milon (La), Fresnes-sous-Coucy, Froidmont-Cohartille, Gandelu, Gercy, Gland, Glennes, Goudelancourt-lès-Berrieux, Gronard, Guise, Harly, Hartennes-et-Taux, Hautevesnes, Haution, Hirson, Homblières, Itancourt, Jumigny, Landouzy-la-Ville, Laon, Latilly, Lehaucourt, Lempire, Lerzy, Leury, Liesse-notre-Dame, Lizy, Longueval Barbonval, Louatre, Margival, Marle, Marly Gomont, Mercin-et-Vaux, Merlieux-et-Fouquerolles, Merval, Mesbrecourt-Richécourt, Missy-aux-Bois, Moncesu-le-Waast, Mons-en-laonnois, Mont-notre-Dame, Mont-Saint-Père, Monbavin, Montcornet, Montfaucon, Montgobert, Monthenault, Montigny-l'Allier, Montigny-le-Franc, Montigny-sous-Marle, Montreuil-aux-Lions, Morcourt, Morgny-en-Thiérache, Muret-et-Crouettes, Moulins, Moussy-Verneuil, Neuville-Bosmont (La), Neuville-sur-Ailette, Nogent-l'Artaud, Nogentel, Novion-le-Comte, Novion-et-Catillon, Noyant-et-Aconin, Oeuilly, Oignes, Omissy, Oulches-la-Vallée-Foulon, Paars, Paissy, Pancy-Courtecon, Parfondeval, Pargnan, Pargny-Filain, Pargny-lès-Bois, Pavant, Pierremande, Pierrepont, Pinon, Ployart-et-Vaurseine, Pommiers, Pontruet, Pouilly-sur-Serre, Presles-et-Boves, Prouvais, Puiseux-en-Retz, Regny, Remies, Ressonng-le-Long, Retheuil, Ribemont, Roucy, Rozoy-sur-Serre, Saint-Aubin, Saint-Michel, Saint-Paul-aux-Bois, Saint-Pierre-Aigle, Saint-Pierremont, Saint-Thomas, Sainte-Croix, Septmonts, Septvallons (Les), Septvaux, Serches, Serval, Sissonne, Sissy, Soissons, Sons-et-Ronchères, Soucy, Tannieres, Tavaux-et-Pontséricourt, Thiernu, Toulis-et-Attencourt, Trelou-sur-Marne, Trucy, Urcel, Vailly-sur-Aisne, Vassogne, Vauxbuin, Vendresse-Beaulne, Verneuil-sur-Serre, Vervins, Vesles-et-Caumont, Veuilly-la-Poterie, Vezilly, Villeneuve-sur-Fère, Villers-Saint-Christophe, Villiers-Saint-Denis, Vivaise, Vivieres, Vorges, Vuillery

7 structures intercommunales

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry

Communauté de Communes du Chemin des Dames

Communauté de Communes du Pays de la Serre

Communauté de Communes Retz-en-Valois

Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise

Communauté de Communes du Val-de-l'Aisne

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) du laonnois

ADHÉRENTS DU CAUE

13 associations et personnes morales

Association pour le Développement de la Recherche et de l'Enseignement sur l'Environnement (ADREE)
Agence Départementale d'Ingénierie pour les Communes de l'Aisne (ADICA)
Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Sud de l'Aisne
Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) de l'Aisne
Centre de Formation d'Apprentis (CFA) du bâtiment de Laon
Chambre d'Agriculture de l'Aisne
Ciné Jeune de l'Aisne
Correspondance Côte 108
Établissement Public Foncier Local de l'Oise
Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
Fondation du Patrimoine de Picardie
Office Public de l'Habitat de l'Aisne
Solidaires pour l'Habitat (SoliHa) de l'Aisne

18 particuliers

Claudine AVERSENG ; Danièle BAYARD ; Paulin BERNARD ; Laurent DE LATOUR DU PIN ; Anne-Claire DEMAY ; Naty BEJIN GARCIA ; Jean-François GORDIEN ; Florence GOUCARD ; Catherine JAHAN ; Sylvie LAVARTE ; Sabine LECUYER ; Lysiane REVE ; Joëlle RIGAL ; Pierre-Jean ROGER ; Bernard SAFIN ; Maryvonne THOMAZEAU ; Francis VITU ; Bernadette ZALEWSKI

Pourquoi adhérer au CAUE?

Adhérer au CAUE, c'est avant tout soutenir son action sur les territoires, au service de tous, pour l'amélioration du cadre de vie

Pour les porteurs de projets, les professionnels et les particuliers, c'est aussi :

- > des conseils et l'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire (architecte, urbaniste, paysagiste...)
- > des possibilités de formation adaptée,
- > des invitations aux conférences et animations organisées par le CAUE,
- > participer à la vie du CAUE en s'exprimant lors des Assemblées Générales

LES CHIFFRES CLÉS pour 2019

257 adhérents

engagés auprès de notre association et qui soutiennent nos actions sur les territoires axonais

1418 jeunes

sensibilisés à l'architecture, l'urbanisme, au paysage et à l'environnement

79 stagiaires

formés afin qu'ils puissent être pleinement acteur de la valorisation du cadre de vie

02

Aisne

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

210 particuliers

bénéficiaires des conseils de nos architectes et de notre paysagiste

37 collectivités

et EPCI conseillés et accompagnés dans leurs projets et démarches

295 participants, élus & professionnels

sensibilisés lors de sorties, visites et conférences

10 articles

publiés dans la presse locale

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS



Les conseils en architecture et en paysage

De janvier à décembre 2019, nos architectes et paysagiste ont conseillé près de 210 particuliers dans leurs projets de construction, d'extension, de restauration ou de plantation. Environ 1/3 des projets conseillés se trouvaient en périmètre de Monuments Historiques.

La loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture ne rend pas obligatoire le recours à l'architecte pour les constructions de particuliers d'une surface de plancher inférieure à 150 m². Pour ces constructions, la loi donne au CAUE la mission de conseil aux particuliers.

Conseils en amont

Ces conseils consistent avant tout à accompagner les futurs pétitionnaires dans leur démarche de projets architecturaux et/ou paysagers. Les personnes qui sollicitent le rendez-vous peuvent avoir plusieurs motivations : questionnement sur la forme architecturale, les matériaux, les couleurs...; besoin d'aide pour décrypter les règles d'urbanisme...; aide au choix des essences ou pour la plantation d'une haie...; suite à un refus...; envoyés par l'instructeur ou les services de l'architecture et du patrimoine...

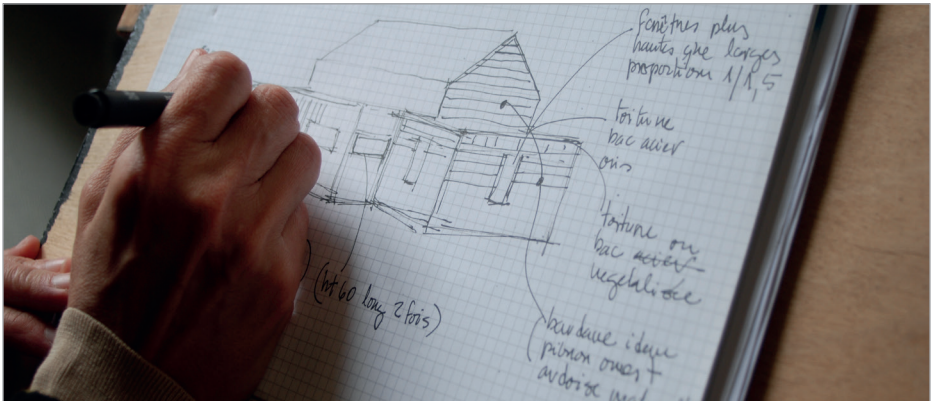
La rencontre se fait sur rendez-vous. Ce dernier a lieu à Laon dans les locaux du CAUE ou en permanences à Château-Thierry (à la Communauté d'agglomération) et à Villers-Cotterêts (au Pôle Aménagement du territoire). Il est gratuit et dure en moyenne 1h.

Le pétitionnaire apporte un maximum de documents rendant compte du site, du projet et de son environnement (photos, plans, croquis, règlements d'urbanisme). Il présente au conseiller du CAUE son projet et les problèmes qu'il rencontre pour sa mise en forme.

Le conseiller soulève les questions qui n'ont pas été vues par les pétitionnaires. Il leur explique si besoin comment interpréter les règlements d'urbanisme, comment le projet peut être amélioré tant au niveau de l'aspect extérieur de la construction, que son implantation sur la parcelle et l'organisation intérieure, ainsi que pour l'aménagement paysager de la propriété.

Lorsqu'il s'agit d'un conseil en architecture, le conseiller remet au pétitionnaire une fiche mentionnant les recommandations formulées lors de l'entretien, ainsi que les croquis qui ont permis d'illustrer le conseil. Ces documents sont également envoyés au Pôle Droit des Sols de la DDT afin de faciliter l'instruction du dossier.





Esquisse lors d'un conseil en architecture

Assistance à l'instruction

Les services instructeurs (Pôles Droit des Sols de la DDT, des intercommunalités et des villes) consultent le CAUE sur les demandes d'autorisation d'urbanisme où apparaissent des problèmes risquant d'entraîner un refus (mauvaise prise en compte de l'environnement bâti, aspect extérieur portant atteinte au paysage, implantation en opposition avec une gestion économe des sols, extensions en rupture avec le bâti existant...).

Dans ce cas, les architectes du CAUE formulent un avis écrit sur le dossier et proposent des solutions. Pour des cas plus complexes, ils invitent le pétitionnaire à venir les rencontrer.

Leur avis est rendu sous quinzaine, ce qui facilite le travail des services instructeurs.

Les Intercommunalités adhérentes au CAUE peuvent mettre en place

des permanences sur leur territoire, de manière à optimiser le travail des conseillers et les échanges avec les instructeurs.

LAON, le 19/12/2019		Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement de l'AISNE	
à :		34 rue séculière 02000 Laon Tél. 0323790003	
Architecte RfMément sur le Secteur :		A l'attention de	
Raphaël HENON raphael.henon@caue02.com		DDT 02 Laon 50 Boulevard de Lyon 02011 Laon CEDEX	
Hébergement du Conseil : Key-02070-191219-HH			
Raison de la consultation : Conseil en amont			
Périmètre de monument historique <input type="checkbox"/>			
Nom du pétitionnaire :		avis pour DDT02	
Localisation du Projet :		BERTRICOURT	
Objet de la demande :		Agrandissement	
Madame, Monsieur, vous avez sollicité un avis du CAUE sur le dossier cité en référence. Après examen des pièces transmises, il apparaît que :			
PC 002 076 19 L0002			
A la lecture du formulaire du Permis de construire :			
- art 4.4 la notice et les plans prévoient une extension en ossature bois : les surfaces de cette extension et les surfaces existantes d'habitation ne sont pas précisées dans le tableau de surfaces : à compléter			
- le matériau de toiture préconisée est le bac acier couleuvre ardoise. Dans le bourg de Bertrécourt, le matériau de toiture le plus présent est la tuile de teinte rouge foncée et marron foncée. Le matériau de couverture est l'élément architectural le plus visible depuis l'espace public. Nous proposons de couvrir l'ensemble de la couverture en tuiles de teinte rouge foncée.			
A la lecture des pièces graphiques :			
- Les pièces graphiques manquantes : plan masse et plan de toiture			
- Les pièces graphiques sont incohérentes : le plan de l'extension prévoit des pignons alignés et dans le prolongement de l'existant alors que sur les perspectives l'extension apparaît plus longue que l'existant au Nord et au Sud. A modifier			
Extension proposée : voir schémas joints			
- prévoir en extension un volume bâti de la même dimension que celui de l'habitation principale existante. Prévoir une double pente en tuile identique à celle de l'existant. La nouvelle extension sera alignée dans le prolongement au Nord et au Sud de l'habitation. Des ouvertures de même dimension que la baie Ouest du volume principal sont préconisées.			
Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.			
Architecte conseiller du CAUE 02			

Exemple de fiche conseil.

LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

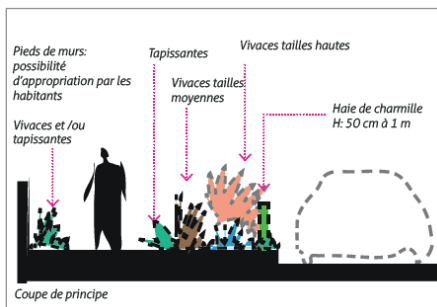


Les conseils aux maîtres d'ouvrage publics

Les maîtres d'ouvrage publics, qu'ils soient maires d'une petite commune ou d'une ville, ou bien élus d'une structure intercommunale, peuvent solliciter l'accompagnement du CAUE tout au long de leurs démarches de projets d'aménagement ou de constructions.

Le conseil ponctuel

En amont de son projet, le maître d'ouvrage peut solliciter la visite d'un architecte, d'un paysagiste ou d'un urbaniste pour l'accompagner dans la définition de ses besoins et l'aider à initier la démarche de projet. Après visite sur place et échange avec les acteurs locaux, le CAUE rédige un compte rendu dans lequel il présente les enjeux du projet au regard du contexte local et propose des pistes de réflexions.



Conseil de plantations à Vorges

L'accompagnement

Suivant l'ampleur et la complexité du projet du maître d'ouvrage, une mission d'accompagnement plus large, définie par une convention, peut être proposée. Cette convention peut faire l'objet d'une participation financière du maître d'ouvrage.

L'accompagnement du CAUE permet alors d'éclairer les élus sur les possibilités d'aménagement, dans une vision globale et à long terme, de manière à préparer l'intervention des maîtres d'œuvre pour la programmation et la réalisation du projet.



Accompagnement de la charte pour la valorisation des façades commerciales de Château-Thierry

L'aide à la consultation

Pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre, le maître d'ouvrage peut solliciter le CAUE. Celui-ci pourra alors le conseiller sur la procédure, l'aider à rédiger le cahier des charges pour la consultation, participer au comité technique de préselection ainsi qu'au jury de sélection. Ensuite, le CAUE peut être associé tout au long de la phase projet, en étant présent aux comités de pilotage et de suivi.



Aide à la consultation des équipes pour l'écoquartier et la maison de vie de Sissonne

Les conseils en amont des projets communaux

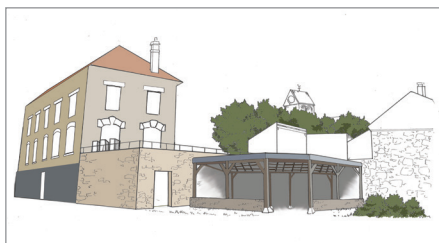
L'intervention du CAUE auprès des communes constitue une aide pour les élus et les acteurs impliqués, qui grâce au travail d'analyse pourront débattre des enjeux et de l'opportunité d'un projet .

21 communes ont bénéficié de ces conseils en 2019 :

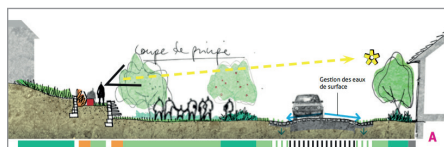
- **Barisis-aux-Bois** (restaurant scolaire)
- **Berny-Rivière** (espaces végétalisés)
- **Besny-et-Loizy** (espaces publics)
- **Château-Thierry** (charte façades commerciales)
- **Château-Thierry** (programmation urbaine)
- **Chaudardes** (conseil abribus)
- **Chéry-les-Pouilly** (recommandations architecturales)
- **Coulonges-Cohan** (espaces publics)
- **Epaux Bézu** (logements communaux)
- **Essômes-sur-Marne** (place)
- **Fère-en-Tardenois** (abords de la mairie)
- **Hautevesnes** (mairie)
- **Itancourt** (valorisation des chemins)
- **Laon** (charte façades commerciales)
- **Latilly** (lavoir et ses abords)
- **Lerzy** (patrimoine bâti communal et espaces publics)
- **Morgny-en-Thiérache** (mairie)
- **Nogent-l'Artaud** (aménagement du bourg)
- **Oulches-la-Vallée-Foulon** (cimetière communal)
- **Sissonne** (quartier et équipement)
- **Vivières** (salle de convivialité)
- **Vorges** (plantations)



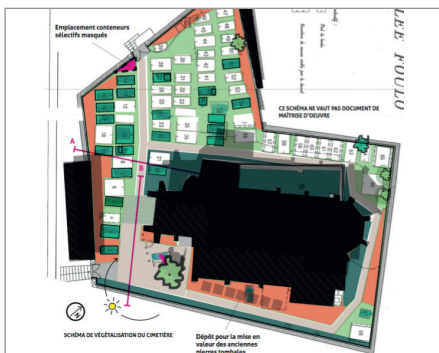
Conseil pour l'aménagement de la place Saint-Ferréol à Essômes-sur-Marne



Conseil pour l'aménagement du lavoir de Latilly



Conseil pour la valorisation des espaces publics à Besny-et-Loizy



Conseil pour l'aménagement du cimetière de Oulches-la-Vallée-Foulon

L'accompagnement des intercommunalités

À la demande des élus ou des agents, le CAUE peut accompagner les structures intercommunales dans le cadre de projets et/ou en appui des services d'urbanisme ou des services techniques.

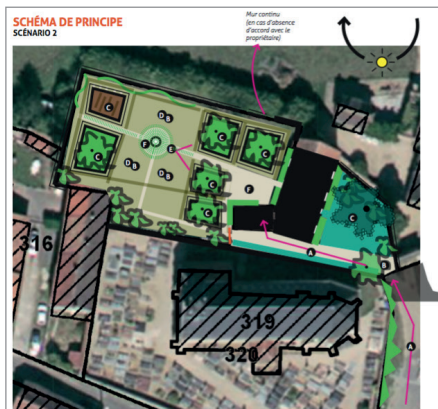
Cet accompagnement peut prendre la forme d'une aide à la décision sur des projets d'aménagement du territoire, en renfort des compétences déjà présentes au sein de la maîtrise d'ouvrage. Le rôle du CAUE n'est pas de mener des expertises, mais bien d'éveiller les acteurs à la qualité du cadre de vie et de les guider dans leur choix.

Le CAUE peut également mettre en place des permanences sur les territoires, au service des particuliers et des élus.

En tant qu'organisme de formation, il peut aussi proposer la mise en place de formations sur mesure à destination des services et des agents, selon les besoins de l'EPCI.

3 intercommunalités ont bénéficié de ces conseils en 2019 :

- **Communauté de Communes du Chemin des Dames** (équipement touristique + projet de territoire)
- **Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry** (Conseil pour la mise en valeur du jardin et des abords du musée : la Maison de Camille et Paul Claudel)
- **Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry** (permanences de conseillers en architecture)
- **Communauté de communes de Retz-en-Valois** (permanences de conseillers en architecture)



Conseil sur les aménagements paysagers de la Maison Camille & Paul Claudel à Villeneuve-sur-Fère

RETZ EN VALOIS
Communauté de Communes

Vous construisez, vous rénovez, vous plantez... ?

Profitez de permanences gratuites de

CONSEILS EN ARCHITECTURE ET URBANISME

avec le CAUE de l'Aisne

02 Aisne
caue
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

Mercredi 24 Avril 2019
Mercredi 22 Mai 2019
Mercredi 26 Juin 2019
Mercredi 24 Juillet 2019

Pôle Aménagement du territoire à Villers-Cotterêts

Permanences gratuites uniquement le matin sur rendez-vous

Renseignements : Communauté de Communes Retz-en-Valois, Pôle Aménagement du territoire
Cindy GERARD 03 23 96 99 91 ou sur www.cc.retz-en-valois.fr

Affiche réalisée par la communauté de communes de Retz-en-Valois pour les permanences du CAUE

Les missions d'aide à la décision

Les comités de pilotage

Dans le cadre de ses missions, le CAUE de l'Aisne participe à des réunions de travail afin d'apporter un regard extérieur et expert sur des projets divers.

Au sein de ces comités de pilotage sont rassemblés des services de l'État, des élus, des professionnels...

8 projets ont été suivis par le CAUE :

- > **Château-Thierry** (Action coeur de ville)
- > **Château-Thierry** (AVAP)
- > **Guisse** (AVAP)
- > **La Ferté-Milon** (AVAP)
- > **Laon** (Action Coeur de Ville)
- > **Préfecture de l'Aisne / DREAL** (Classement du Chemin des Dames)
- > **Valor'Aisne** (Comité de Pilotage du Contrat d'Objectifs déchets et Economie circulaire)
- > **Soissons** (AVAP)

Les documents d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (Cartes communales, PLU, PLUi ou SCOT) le CAUE est amené à assister à certaines réunions de travail à la demande des élus, du bureau d'étude en charge de la réalisation du document, de la DDT, ou en tant que Personnes Publiques Associées.

2 documents de planification ont été suivis

- > **Communauté de Communes de Retzen-Valois** (PLUi)
- > **Laon** (PLU)

Les jurys de concours

Dans le cadre de ses missions, le CAUE peut être associé à différents niveaux de la démarche de consultation des maîtres d'œuvre : en aidant en amont à la réalisation du cahier de consultation, ou dans un rôle plus technique d'explication des projets, ou dans la sélection des candidats en tant que membre du jury.

4 jurys ont sollicité le CAUE :

- > **Laon** (réhabilitation du foyer les Myosotis)
- > **Saint Gobain** (EHPAD)
- > **Soissons** (concours d'idées)
- > **Soissons** (jury de concours pour construction d'un centre APTÉ : Aide de Prévention des Toxicodépendances)

LE CONSEIL aux professionnels



Le conseil aux commerçants

Le CAUE accompagne la mise en place de deux Chartes pour les façades commerciales et conseille les commerçants porteurs de projets de devantures et d'enseignes.

Le programme «Action Cœur de Ville» vise à redynamiser les centres villes des villes moyennes, à favoriser le maintien d'activités en cœur de ville et à améliorer les conditions et le cadre de vie de ses habitants. Dans l'Aisne, quatre villes ont rejoint ce programme : St Quentin, Laon, Soissons et Château-Thierry.

Le CAUE est présent au sein des comités de pilotage des programmes ACV des villes de Laon et de Château-Thierry. Ces deux villes ont par ailleurs associé le CAUE à l'élaboration de leur «Charte pour les façades commerciales», qui a pour but d'accompagner les commerçants dans leurs projets de devantures.

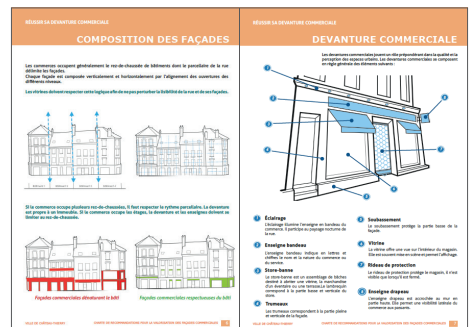
Bâtie dans un esprit pédagogique, cette Charte vise à apporter des préconisations précises, en cohérence avec les attentes des Bâtiments de France, portant sur l'aspect des différents éléments composant une façade commerciale : couleurs, enseignes, vitrines, stores, mobilier extérieur, éclairage, etc.

Sur ces deux territoires, le CAUE accompagne la mise en œuvre de ce document cadre : à la demande des commerçants ou des élus, un architecte du CAUE rencontre le porteur de projet et lui explique comment les recommandations énoncées dans la Charte peuvent être appliquées, selon la nature de son commerce, la configuration de l'immeuble et l'environnement du magasin.

Rapidement, le CAUE a étendu son conseil aux professionnels fabricants d'enseignes commerciales, soucieux d'intégrer en amont les préconisations de la Charte.



Extrait de la Charte façades commerciale de Laon



Extrait de la Charte façades commerciale de Château-Thierry



Grande rue à Château-Thierry



Rue Châtelaine à Laon

13 commerces conseillés en 2019 :

> À Château-Thierry :

Bijouterie Gaspard
 Restaurant L'Adresse
 Librairie des Fables
 Salon de coiffure Kenjy's

> À Laon :

ImmOPAL
 Tima couture
 Restaurant Délices des Antilles
 Restaurant Byzance
 Rando'way
 L'échoppe du domaine de Savillac
 Brasserie
 Boulangerie Saveurs Gourmandes
 Boucherie

PROPOSITION

RECOMMANDATIONS

- Le bandeau doit prolonger les éléments verticaux de la vitrine.
- L'enseigne doit être succincte.
- L'enseigne drapeau ne doit pas comporter d'éclairage clignotant, elle peut être éclairée discrètement depuis le mur de façade.
- L'enseigne drapeau doit être installée sous les fenêtres du premier étage.
- Pas plus de 20 % de la vitrine ne doit être masquée par des affiches.
- Prévoir un chevalet pour présenter les menus.
- la façade commerciale doit être peinte à l'aide d'une teinte choisie parmi les couleurs recommandées.

COULEURS RECOMMANDÉES POUR LES FAÇADES COMMERCIALES

au choix :

gris clair ral 7044	gris clair ral 7047	gris clair ral 7035	gris coloré vert ral 6011	gris coloré vert ral 6021	gris coloré bleu ral 5014
bleu ral 5024	bleu ral 5007	beige ral 1013	beige ral 1014	beige ral 1015	tabac ral 7006
rouge lie de vin ral 3004	rouge lie de vin ral 3005	vert bruyère ral 6003	vert bruyère ral 6006	vert foncé ral 6005	vert empire ral 6002
tabac ral 7034					

Ne sont pas autorisés :

- tons bois, vernis, laqué ou naturel.
- marrons, non de tradition locale et blancs trop agressifs.

RUE CONSEIL LAON / FAÇADES COMMERCIALES

Extrait d'une fiche conseil pour une devanture

Les partenaires du CAUE



Les réseaux des CAUE

L'Union Régionale des CAUE (URCAUE) Hauts-de-France

Depuis le 24 juin 2016, les 5 CAUE des Hauts-de-France se sont officiellement constitués en Union Régionale sous forme associative. Son siège se situe au CAUE de la Somme, et elle est présidée par Mme VANNOBEL.

Au-delà de la simple mutualisation de moyens, la création de l'Union Régionale émane d'une nécessité pour les CAUE de s'unir afin d'être présents à l'échelon régional pour répondre aux enjeux de la nouvelle organisation territoriale. Ainsi l'URCAUE Hauts-de-France a pu conventionner avec la DRAC en 2018 afin de coordonner leurs actions autour du patrimoine.

Les équipes des 5 CAUE se sont retrouvés le 22 novembre 2019 à Crépy-en-Valois (60) pour une journée d'échanges et de visite de la ville axée sur sa gestion des eaux pluviales.



Les équipes de l'URCAUE à Crépy-en-Valois.

En 2019, les CAUE des Hauts-de-France se sont coordonnés pour la réalisation de l'exposition «Une Région, des Paysages», soutenue par la DREAL et qui sera inaugurée en 2020.

La Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE)

Depuis plusieurs années le CAUE de l'Aisne adhère à la Fédération Nationale des CAUE.

La FNCAUE est un lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire. Elle assure la représentation, la promotion et la défense des CAUE, développe des partenariats au niveau national et organise des rencontres, des congrès et des colloques avec ses partenaires.

La FNCAUE porte la voix des CAUE dans les concertations nationales sur les grands enjeux du cadre de vie, en particulier lors des débats préparatoires à l'élaboration de lois.

Le CAUE de l'Aisne participe aux groupes de travail proposés par la FNCAUE, notamment celui du pôle sensibilisation.

La formation « Urbanisme, Climat, Énergie », est une formation itinérante portée par la FNCAUE. Pour la 5^{ème} année de son existence, elle s'est tenue dans les Hauts-de-France. Les CAUE de la région ont pu co-construire le programme et participer activement à l'organisation de cette nouvelle édition.

(+ d'info dans «Formation»)

Le CAUE associé aux services de l'État

Le CAUE de l'Aisne est sollicité par les services de l'État, en tant qu'expert dans ses domaines.

Commission de conciliation

Cette commission précise les modalités de répartition de la Dotation générale de décentralisation (DGD) - Urbanisme - qui est une aide financière versée aux communes et à leurs groupements dans le cadre de l'élaboration et de la révision de leurs documents d'urbanisme.

Chaque année, une enveloppe financière départementale est répartie par arrêté de la Préfecture de l'Aisne, sur la base d'une proposition de la DDT de l'Aisne et après avis de la commission de conciliation, dont fait partie le CAUE de l'Aisne.

Commission des sites

Le CAUE siège à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), à la demande du Préfet. Cette fonction lui permet d'accompagner les réflexions et d'aider à la décision sur les grands projets du département.

Parmi les projets concernés par cette commission, le développement éolien dans l'Aisne est le plus récurrent.

Label Architecture Contemporaine Remarquable

Afin de porter un nouveau regard sur le patrimoine bâti non-protégé de moins de cent ans, le Ministère de la Culture a mis en place un Label : Architecture contemporaine remarquable. Ce label est

accordé à des réalisations significatives, construites après 1930.

Le CAUE travaille en partenariat avec la DRAC pour les aider à identifier les constructions à proposer à la labellisation.



La gare SNCF de Laon témoigne d'une architecture typique des années 1950/60. Elle sera proposée pour le Label Architecture Contemporaine Remarquable.

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Présidée par le Préfet, la CDAC de l'Aisne est composée notamment de personnes qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire. Trois membres de l'équipe du CAUE y siègent à titre personnel. La commission se prononce sur des projets de création ou d'extension de locaux commerciaux supérieurs à 1000 m².

Les partenariats

Le CAUE entretient de nombreux partenariats avec des structures publics ou associatives. Ces partenariats sont généralement cadrés par des conventions.

Conseil Départemental de l'Aisne

Au même titre que les autres collectivités, le Conseil Départemental peut solliciter le CAUE pour bénéficier de son accompagnement ou mener des actions concertées. C'est le cas pour la Commission d'aménagement foncier, les Mardinales et pour le Concours Villes et Villages Fleuris (VVF).

SOLIHA Aisne

SOLIHA (SOLIdaires pour l'HAbitat) est un acteur associatif pour l'amélioration de l'habitat, qui intègre également un Espace Info-Énergie (ADEME). Cette entité et le CAUE de l'Aisne ont souhaité se rapprocher pour coordonner leurs actions.

Office Public de l'Aisne et de Laon

Principal bailleur social du département, l'OPAL a conventionné avec le CAUE afin qu'il l'accompagne dans la mise en œuvre de son Plan Stratégique Patrimonial, notamment sur les aspects architecturaux, et dans les phases de consultation.

Fondation du patrimoine

Le CAUE de l'Aisne et la Fondation du patrimoine Picardie œuvrent de concert pour la valorisation et la restauration du patrimoine bâti ancien. Depuis 2018, le CAUE est membre de la Commission d'attribution du Label pour l'Aisne.

ADICA

Depuis 2013, le CAUE de l'Aisne entretient des liens étroits avec l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne, en appui de ses missions auprès des communes axonaises.

Chambre d'agriculture

Le CAUE de l'Aisne et la Chambre d'Agriculture de l'Aisne se sont associés pour accompagner les exploitants agricoles dans leurs projets de constructions de bâtiments d'élevage.

CAPEB Aisne

La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment et le CAUE se sont associés afin de se faire le relais des actions de chacun dans les domaines de la sensibilisation et de la formation des professionnels.

ALEC du Sud de l'Aisne

Le CAUE participe aux réflexions de l'ALEC du Sud de l'Aisne et contribue au déploiement de la plateforme énergétique.

SIRTOM du laonnois

Depuis 2016, le CAUE de l'Aisne accompagne le SIRTOM du laonnois dans son projet Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage.

Établissement Public Foncier Local de l'Oise

L'EPFLO a sollicité les CAUE de l'Aisne et de l'Oise pour faire partie de la commission d'attribution de la minoration foncière « Valorisation du patrimoine bâti », aide qui a pour but d'encourager les projets de renouvellement urbain qualitatifs.

Association pour le Développement Culturel Laonnois

L'ADCL s'est rapprochée du CAUE pour l'animation d'une conférence portant sur les « Architectures traditionnelles dans l'Aisne » qui s'est déroulée le jeudi 3 novembre à LAON aux Archives départementales de l'Aisne.

Ciné Jeune de l'Aisne

Ciné Jeune a organisé un stage et encadrait des jeunes dans la réalisation d'un court-métrage du 11 au 15 février. Les locaux du CAUE ont accueilli ces ateliers et ont même servi pour le tournage

Commissions d'aménagement foncier

Le CAUE siège aux commissions d'aménagement foncier de Thenelles, Ostel, Cierges-et-Sergy et a pu participer aux réflexions sur les périmètres, les modes d'aménagement et les prescriptions pour l'élaboration du nouveau parcellaire.

L'Union des Maires de l'Aisne

Le CAUE a participé au 18^{ème} salon des Maires de l'Aisne, le 18 octobre à Chauny. Cette journée permet de renseigner les élus locaux sur l'accompagnement du CAUE dans leur territoire.



Conférence «Architectures traditionnelles dans l'Aisne» aux Archives Départementales de l'Aisne



Extrait du film tourné dans le cadre du stage Ciné Jeune

Le CAUE associé aux acteurs du territoire

Reconnu pour ses actions sur les territoires, le CAUE est sollicité par plusieurs associations et groupes d'acteurs, pour alimenter les débats.

Aisne Avenir

Depuis 2017, Le CAUE de l'Aisne est convié par Aisne Avenir (qui rassemble les chambres consulaires départementales) pour participer au « Cluster Éco-construction et Éco-rénovation » visant à faire émerger une filière biosourcée dans l'Aisne.

CPIE

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) des Pays de l'Aisne et le CAUE organisent régulièrement des manifestations ensemble. Par ailleurs, le CAUE et le CPIE figurent respectivement dans le Conseil d'Administration de l'autre.

ADREE

Outre les actions menées ensemble depuis longtemps, le CAUE est également sollicité par l'ADREE (Association pour le Développement de la Recherche et de l'Enseignement sur l'Environnement) pour accompagner les étudiants stagiaires dans leurs réflexions urbaines, architecturales et paysagères. Par ailleurs, le CAUE et l'ADREE figurent respectivement dans le Conseil d'Administration de l'autre.

Club PLUi Grand Amiénois - Picardie

Depuis 2015, l'ADUGA (Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois) anime le Club PLUi (Plan Local

d'Urbanisme Intercommunal) élargi aux territoires picards. Son objet est de permettre le partage d'expériences et des méthodes de travail, en organisant des temps d'échanges en direction des EPCI et de leurs partenaires. Cette année les thèmes du Paysage, du Patrimoine et de la Mobilité ont été abordés.

CEREMA

Le CAUE de l'Aisne est régulièrement sollicité par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) dans le cadre des Rencontres du Développement Durable qu'il organise. En 2019, le CAUE a été sollicité pour la préparation et l'animation de l'atelier « Stationnements en questions : des pratiques à réinventer? » qui s'est déroulé le 19 septembre à Soissons, dans le cadre des Rencontres Régionales de l'Aménagement en Hauts-de-France.

Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

Un partenariat a été établi entre la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux (PNR) et le CAUE de l'Aisne pour préparer un voyage d'étude dans le Voralberg (Autriche).

Une convention est venue préciser les missions de chacun, et au terme de 6 mois de co-préparation, le voyage a été proposé fin septembre 2019, au public des PNR .

(+ d'infos dans « Formation »)

Le label Villes et Villages Fleuris

Le CAUE est impliqué dans l'organisation départementale et le jury régional du label Villes et Village Fleuris (VVF).

Participer au concours VVF est une opportunité pour les communes et leurs habitants de valoriser les efforts portés au quotidien pour l'amélioration du cadre de vie et du paysage. Il favorise également l'accueil et la préservation de la biodiversité.

Organisation de la démarche de labellisation à l'échelon départemental

En 2018, le Conseil Départemental de l'Aisne a proposé au CAUE l'organisation et l'animation du concours départemental VVF, qui jusqu'en 2017 étaient alors assurées par Aisne Tourisme. Une convention spécifie les modalités d'intervention du CAUE.

Le label départemental VVF est réservé aux communes n'ayant pas encore reçu de « fleur ». Un jury départemental, constitué de professionnels, évalue les communes participantes et, s'il estime que ces communes sont « labellisables », les présente au jury régional.

Cette année, 11 nouvelles communes se sont inscrites dans la démarche. La commune de Aizelles a été proposée au jury régional VVF des Hauts-de-France en vue de l'obtention d'une première fleur.

Une remise des prix départementale a été organisée le 3 décembre à Laon pour récompenser et encourager l'investissement des communes participantes.

Participation au jury régional

La démarche de labellisation à l'échelle régionale est organisée par le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France qui décerne l'attribution de « une à trois fleurs » du Label Villes et Villages Fleuris.

En tant que membre du jury régional, le paysagiste du CAUE de l'Aisne a visité 4 communes axonaises.

Ainsi au total, 11 communes de l'Aisne possèdent le label «1 fleur», 8 communes le label «2 fleurs» et 14 communes le label «3 fleurs». Par ailleurs, 3 communes maintiennent le label «4 fleurs», décerné quant à lui par le jury national.

La remise des prix a eu lieu cette année à Abbeville.



Tournée du jury départemental en juin

La sensibilisation



La sensibilisation grand public

Les Mardinales

Le CAUE et le Conseil Départemental de l'Aisne invitent gratuitement professionnels, élus, associations ou simples particuliers à venir échanger autour d'un thème ayant trait à l'environnement et à l'urbanisme. Depuis 2017, le CPIE des Pays de l'Aisne et l'ADREE sont également associés dans l'organisation de ces matinées.

Les Mardinales se déroulent chaque deuxième mardi du mois à Géodomia, sous la forme de tables rondes, où idées, points de vue et expériences sont partagés librement et dans la convivialité.

Cette action, initiée en 2011 par le CAUE de l'Aisne, voit un public de plus en plus nombreux et intéressé chaque année. En 2019, ce sont près de 225 personnes qui ont assisté aux Mardinales.

Le programme des Mardinales de 2019 :

- **Faire battre le coeur des villes moyennes dans l'Aisne** (février)
- **Ressourcerie, repair café** : donner, réparer... à vous de choisir (mars)
- **Aux villes de l'eau** : pourquoi et comment faire de l'eau un élément d'animation et d'attractivité (avril)
- **Transition climatique** : comment agir à l'échelle de l'individu (mai)
- **Street Art / Land Art** : quand la nature devient l'expression de la culture (juin)
- **Les essences locales dans les aménagements paysagers** (septembre)
- **Tiers-lieu et espaces de rencontre dans le monde rural** (octobre)
- **Patrimoine bâti et naturel** : pourquoi et comment les protéger ? (novembre)
- **Eclairage public** : faisons la lumière sur le sujet (décembre)

Découvrez les prochaines Mardinales :
www.caue02.com



Mardinale « Tiers-lieu et espaces de rencontre dans le monde rural » délocalisée au Faitout à Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt



La Fête du jardin au Naturel

Jardiniers amateurs et particuliers ont été conviés à Géodomia le dimanche 28 avril pour une rencontre autour du jardin : échanges de plantes, de graines et de revues ainsi que propositions d'ateliers nature.

Le CAUE était présent pour apporter des conseils de plantation, de fleurissement, discuter sur les pratiques de jardinage et animer un atelier maquette sur le jardin avec les enfants...



Atelier maquette à la « Fête du jardin au Naturel »

Salons de l'habitat

Le CAUE a participé aux Salons de l'habitat organisés le 17 mai par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry, et le 25 mai par la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

L'occasion pour le CAUE de rappeler aux particuliers et aux professionnels sa mission de conseil en architecture et de sensibiliser à la rénovation écoresponsable du bâti ancien.



Salon de l'habitat à Saint-Erme-et-Ramecourt

La sensibilisation grand public

Les journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

Le 22 juin, à Parfondeval, le CAUE a proposé une journée consacrée à la fabrication et à l'utilisation des peintures naturelles et des badigeons à la chaux. Au total une trentaine de personnes a participé aux ateliers pratiques, encadrés par les Chaux et Enduits de Saint Astier, et en partenariat avec Maison Paysanne, la Fondation du Patrimoine et l'UDAP de l'Aisne.



Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins à Parfondeval



Atelier « peintures naturelles »



Atelier « Badigeons »

Les visites du « Moulin à Couleurs » et du Mont Cornu

Les visites du « Moulin à couleurs » d'Ecordal et du Mont Cornu à Montcornet (Ardennes) organisées le samedi 29 juin, ont fait découvrir à 20 participants :

- la fabrication de pigments naturels d'Ecordal (avec Emmanuel Poix, le gérant du site),
- le site multi époques du Mont Cornu et essais de badigeons sur du torchis. L'architecte Bruno Squevin, responsable du suivi de chantier, a accompagné et commenté cette visite.



Présentation des pigments du « Moulin à Couleurs »

Les Journées Européennes du Patrimoine

Les 21 et 22 septembre, lors des Journées Européennes du Patrimoine, les locaux du CAUE ont ouvert leurs portes au public pour présenter l'exposition «Petit Patrimoine Vernaculaire» issue du concours photo éponyme. Près de 120 personnes sont venues découvrir ces photographies d'amateurs.

Les Journées Nationales de l'Architecture (JNA)

Le 19 octobre, dans le cadre des JNA 2019, le CAUE s'est associé au Familistère de Guise pour proposer une conférence-débat sur le thème « Réinterroger la place publique ». Les participants ont également pu profiter d'une lecture-performance de l'écrivain Olivier DOMERG et d'une visite commentée du site.



L'écrivain Olivier Domerg suite à sa lecture



Visite de la place du Familistère

La sensibilisation en milieu scolaire

Dans les classes ou sur le terrain, le CAUE accompagne les enseignants, en leur proposant des clés de découverte, d'analyse et de compréhension de leur cadre de vie, en lien avec leurs exigences pédagogiques et les programmes scolaires.

En 2019, 1418 jeunes ont pu développer leur sensibilité pour le paysage, l'habitat, le quartier, le village, le patrimoine bâti et naturel.

2^{ème} édition des Enfants du Patrimoine

En septembre 2018, le CAUE de l'Aisne a participé à la 1^{ère} édition nationale des *Enfants du Patrimoine* (la veille des *Journées Européennes du Patrimoine*), en proposant la découverte du site de restauration du château de Berzy-le-Sec. Dépassé par les demandes des enseignants, une journée complémentaire a été proposée le 5 avril 2019 et qui a accueilli 228 autres élèves.

Le 20 septembre 2019, pour la 2^{ème} édition, le CAUE a associé 13 partenaires relais locaux : l'ADREE, le Centre de conservation du patrimoine Pôle archéologique de l'Aisne, l'ASPAM, le Musée des temps barbares à Marle, le Musée de la résistance et de la déportation à Fargniers, le Musée Jean Racine à La Ferté Milon, les Carrières de Noyant et Aconin, le Familistère de Guise, la Ville de Saint Quentin, le Jardin de la Muette à Lagny sur Automne, le Fort de Condé, et Ciné jeune de l'Aisne.

Bilan pour l'Aisne de cette édition 2019 des *Enfants du Patrimoine* :

- 35 visites et/ou ateliers proposés
- 751 élèves comptabilisés



Les Enfants du Patrimoine à Berzy-le-Sec : repérage dans l'espace, histoire du château et sa restauration, atelier terre cuite et taille de pierre

Levez les yeux

Pour la troisième année consécutive, le CAUE de l'Aisne a proposé une intervention auprès des scolaires dans le cadre des Journées Nationale de l'Architecture dans les Classes (JNAC). Désormais inscrites dans une action commune des Ministères de la Culture et de l'Education Nationale, les JNAC changent d'intitulé pour devenir «Levez les yeux».

Deux classes de CM2, de l'école Lobjois de Laon et de l'école de Faucaucourt ont été accueillies pour une visite guidée du Familistère, qui intervient en parallèle de l'étude en classe du livre « Les vraies richesses » (Cathy Ytak) racontant le quotidien d'enfants ayant vécu au Familistère de Guise.



Contrats Départementaux Culture et Collèges (CDCC)

Le CDCC du Collège Charles Brazier de Marle intitulé « À la découverte de nos origines » s'est poursuivi avec 2 nouvelles classes de 6^{ème}.

Une première animation en classe a été proposée le 16 mai afin de préparer une sortie dans la ville de Laon (lecture de cartes et de plans, découverte de géoportail, vocabulaire de lecture de la ville). La sortie sur Laon s'est déroulée le lendemain, le 17 mai.

Semaine des Arts

Pour la 3^{ème} fois, le CAUE a répondu à la sollicitation du Collège Camille Desmoulin de Guise pour participer à la Semaine des Arts.

Le « défi » de cette année était de réaliser, sur la journée, la maquette du quartier du Collège. L'ensemble des élèves de 4^{ème} (4 classes) se sont succédés par groupe de 12 à 15 élèves pour participer à cette construction.

Au total, ce sont 90 élèves qui sont intervenus sur ce travail commun.



Maquette réalisée dans le cadre de la Semaine des Arts

Dispositif « PEPS dans les murs »

Le CAUE a participé à la 2^{ème} édition Régional du Parcours d'Education, de Pratique et de Sensibilisation (PEPS) lancé par la Région Hauts-de-France à destination des lycées professionnels.

Sur le thème « Éveil à l'architecture et à l'urbanisme » proposé par le CAUE, 4 lycées ont été retenus par la région :

- Le lycée Agricole LEGTA de Crézancy sur le thème « architecture du sud de l'Aisne et développement durable »

- Le lycée Jean Mace de Chauny sur le thème « lecture de la ville et réalisation d'une maquette urbaine » ... suite p.42

La sensibilisation en milieu scolaire

Dispositif « PEPS dans les murs » (suite)

-Le lycée des métiers Le Corbusier à Soissons sur le thème « lecture de la ville et réalisation d'une maquette urbaine »

-Le lycée Colard Noël de Saint-Quentin sur le thème « architecture Art déco et ateliers peinture et enduits à la chaux ».

Au total, 55 élèves de 2nd et 1^{ère} ont pu participer à ce dispositif proposant par classe plusieurs séances d'ateliers et de sorties.



En cours de réalisation de la maquette au lycée Le Corbusier à Soissons



La maquette finalisée par les élèves du lycée professionnel de Soissons

CLEA école La Fontaine à Laon

Dans le cadre d'un CLEA (Contrat Local d'Education Artistique), Martin Hennebicque, paysagiste au CAUE, a accompagné l'ensemble des enseignants et élèves (CP à CM2) durant l'année scolaire. Le projet consistait à mener une réflexion autour du réaménagement des espaces extérieurs de l'école et de la cour.

6 ateliers organisés sous différentes formes ont permis aux élèves de concevoir leur projet.

Au programme : reconnaissance végétale, appréhension des espaces, prises de mesures, dessin en plan, exploration de l'outil geoportail IGN, création de maquettes, dessin, écriture...



La sensibilisation des élus et professionnels

Journée d'émulation Villes et Villages Fleuris (VVF)

En collaboration avec le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France, le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et le département de l'Aisne, le CAUE a organisé une journée de sensibilisation à destination des élus et techniciens des services espaces verts des communes.

Cette journée, dont le thème était la gestion différenciée, a rassemblé une vingtaine de personnes venue de toute la région.

Le village de Ressons-le-Long (commune 1 fleur depuis 2018) a accueilli très aimablement cet atelier et a proposé une visite de la commune afin de faire partager son expérience et son savoir-faire in situ.



La formation



Les formations données

Le CAUE de l'Aisne est organisme formateur, référencé depuis 2017 au « Datadock ».

Formation sur l'utilisation de la chaux

En partenariat des Chaux et Enduits de Saint Astier, la CAUE a proposé une formation pratique au CFA du BTP de Laon sur les enduits et les badigeons de chaux.

Cette formation, organisée les 25 et 26 novembre, a accueilli 15 stagiaires.



Formation à l'usage de la chaux

Voyage dans le Voralberg

La Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux (FNPNR) a sollicité le CAUE pour l'aider dans la mise en place d'un voyage d'étude dans le land du Vorarlberg, en Autriche, pour les élus et professionnels des parcs naturels régionaux.

Ce voyage / formation fut basé sur le retour d'expérience d'une territoire rural qui a intégré les principes de développement durable depuis plus de 30 ans : bâtiments performants, développement de filières locales, intégration paysagère, gouvernance innovante...



Visites lors du voyage dans le Voralberg

Le CAUE a livré cette formation « clé en main » : repérage, programme, contact des intervenants, coordination des visites, partie logistique et budget prévisionnel. Il a ensuite poursuivi sa mission en accompagnant le groupe des 42 participants, lors du voyage qui s'est tenu du 25 au 27 septembre.

Formation Urbanisme Climat Energie

La formation itinérante « Urbanisme, Climat, Energie » lancée par la FNCAUE, a été accueillie en 2019 dans les Hauts-de-France à Arras, les 13 et 14 juin et à Château-Thierry, les 3 et 4 octobre. Cette formation, co-organisée par l'URCAUE des Hauts-de-France, s'est



Visite du Grand Douaisis : « agroforesterie, filière bois, biodiversité et approche paysagère »

effectuée en partenariat avec l'ADEME et le réseau FLAME (Agences locales de l'énergie et du climat).

Les 22 stagiaires ont été formés sur les enjeux liés au climat et à la transition énergétique dans les documents de planification et les projets d'urbanisme ou d'aménagement.



Visite de la chaufferie bois à Château-Thierry

Les formations suivies

Afin de mieux répondre aux missions qui lui sont confiées, l'équipe du CAUE a été amenée à suivre plusieurs formations.

- Formation ÉcoQuartier « les fondamentaux de l'aménagement durable »

23 et 24 janvier – organisée par le DGALN

- Formation Urbanisme Climat Energie

13 et 14 juin (Arras), 3 et 4 octobre (Château-Thierry) – co-organisée par l'URCAUE Hauts-de-France et la FNCAUE

Certification et qualification de l'équipe

> Trois urbanistes du CAUE de l'Aisne ont obtenu une qualification auprès de l'OPQU (Office Public de Qualification des Urbanistes) qui depuis 1998 protège et reconnaît le métier d'urbaniste en France. Plus de renseignements: opqu@free.fr

> En 2019, un des urbanistes du CAUE de l'Aisne a été désigné « Expert » par le DGALN (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature) pour l'évaluation des projets concourant au Label ÉcoQuartier.

La communication



Concours photo

Les concours photo organisés par le CAUE participent à l'éveil des publics à l'architecture et aux paysages. C'est aussi l'occasion de porter un regard différent sur ce qui nous entoure et compose notre cadre de vie.

« Petit patrimoine vernaculaire »

De janvier à juin 2019, le concours photo « Petit patrimoine vernaculaire » a amené les participants à s'intéresser à ce patrimoine souvent discret, qui participe à l'identité de nos territoires et à la diversité de nos paysages.

Sur une durée de 6 mois, 65 clichés ont été collectés et ont fait l'objet d'une exposition dans les locaux du CAUE de septembre à décembre 2019.

La remise des prix des 5 photos lauréates a eu lieu le jeudi 19 septembre.

Un ouvrage, issu de ce concours, rassemble l'ensemble des photographies.



« Arbres remarquables »

D'octobre 2019 à septembre 2020, les arbres seront à l'honneur avec le concours photo « Arbres remarquables » qui se déroulera sur 1 an.

Un arbre peut être considéré comme remarquable par ses spécificités propres (âge, morphologie, essence...), par le dialogue qu'il entretient avec son environnement (arbre urbain, signal dans le paysage...), ou par son histoire (tradition locale, arbre témoin ...).

Une exposition de l'ensemble des photos reçues sera réalisée en automne 2020 et un calendrier 2021 sera illustré par les lauréats.

Expositions au CAUE

Le CAUE propose toute l'année des expositions libres et gratuites, dans ses locaux. En 2019, quatre expositions ont été présentées :

> « **Ô jardins** » (janvier - février)
Photographies du concours photo sur les jardins proposé en 2018 par le CAUE.

> « **I wood build** » (mars - mai) - réalisée par *Fibois Hauts-de-France*
L'exposition détaille plusieurs projets érigés dans les Hauts-de-France à partir de ressources forestières locales.

> « **Le jardin au naturel** » (juin - juillet)
- réalisée par le CPIE du Pays de l'Aisne
L'exposition informe sur des pratiques respectant l'environnement : paillage, compostage, engrais bio...

> « **Petit patrimoine vernaculaire** » (septembre - décembre)

Présentation des photographies issues du concours photo « Petit patrimoine vernaculaire ».



Ces dernières années, le CAUE de l'Aisne a également réalisé quelques expositions, qu'il vous est possible d'emprunter :

> « **Les pigeonniers de l'Aisne** »

Cette exposition, réalisée en 2013, propose un voyage dans le département et dans le temps, à la découverte des colombiers et des pigeonniers : leurs histoires, leurs typologies, ainsi que quelques beaux exemples axonais. - Composition : 11 panneaux format A0

> « **Les Paysages de l'Aisne** »

Cette exposition, réalisée en 2016, présente les 13 entités paysagères identifiées dans notre département. Elle est issue de « l'Inventaire des Paysages de l'Aisne », réalisé par le CAUE. Composition : 14 panneaux format A0

> « **40 ans - 40 lieux** »

Cette exposition, réalisée en 2017, propose une lecture de 8 paysages identitaires de notre département. Elle est extraite de l'initiative de l'Union Régionale des CAUE pour les 40 ans de la Loi sur l'Architecture : « 40 ans - 40 lieux ». - Composition : 16 panneaux format A0

Site Internet

Fin 2019, le site internet du CAUE de l'Aisne s'apprête à faire peau neuve. Le tout nouveau site sera effectif au 1er janvier 2020.

Pour son nouveau site internet, le CAUE de l'Aisne a choisi de rejoindre la plateforme participative du cadre de vie «S'PASS Territoires» développée par le CAUE du Nord. Outre son graphisme résolument plus moderne et ses importantes capacités, ce nouveau site offrira de nouvelles fonctionnalités, telles l'accès à la base documentaire, ou encore l'Observatoire du cadre de vie...



Des informations et des conseils gratuits pour tous...

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions. Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

(Extraits de la Loi sur l'Architecture - fondatrice des CAUE)

Vous êtes...



Ressources et actualités





BULLETIN D'ADHÉSION

Avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, réfléchissons ensemble à notre cadre de vie.

« Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. (...) »

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. (...) »

Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites. »

Loi du 3 janvier 1977, article 7

Adhérer au CAUE, c'est soutenir notre association dans ses actions sur les territoires, pour l'amélioration du cadre de vie.

Être adhérent permet de bénéficier :

- > des conseils et de l'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire (architecte, urbaniste, paysagiste...)
- > d'actions de formation ou de sensibilisation,
- > d'invitations aux conférences et animations organisées par le CAUE,
- > d'un architecte pour vos jurys de concours,
- > d'un droit de vote à l'Assemblée Générale du CAUE 02.

BARÈME DES ADHÉSIONS

(voté en Assemblée Générale le 1^{er} juin 2017)

Personnes physiques	15 €
Associations	50 €
Syndicats et personnes morales ...	100 €
Collectivités locales (hors EPCI)	
Moins de 250 habitants	55 €
De 250 à 1000 habitants	105 €
De 1 000 à 5000 habitants	160 €
De 5 000 à 10000 habitants	315 €
De 10 000 à 20000 habitants	425 €
De 20 000 à 30000 habitants	610 €
Plus de 30 000 habitants	990 €

EPCI *

Jusqu'à 10 000 habitants	1 000 €
De 10 000 à 15 000 habitants	1 250 €
De 15 000 à 20 000 habitants	1 500 €
De 20 000 à 30 000 habitants	1 750 €
De 30 000 à 40 000 habitants	2 000 €
Plus de 40 000 habitants	3 000 €

L'adhésion est valable 1 an.

** L'adhésion d'une intercommunalité n'entraîne pas l'adhésion des communes qui la composent.*

POUR ADHÉRER

Merci de compléter les renseignements ci-dessous, de signer le bulletin d'adhésion et de nous le retourner par courrier.

Nom (de l'organisme, de la collectivité, du particulier...):

Adresse postale :

Courriel : Téléphone :

Montant de la cotisation €

Règlement par : Chèque à l'ordre du « CAUE de l'Aisne », à envoyer à l'adresse suivante :
CAUE de l'Aisne, 34 rue Sérurier 02 000 LAON

Virement bancaire en indiquant dans le libellé « Année d'adhésion - (nom de l'adhérent) »
Référence bancaire : Banque Crédit Agricole du Nord Est C.AFF PRO LAON
IBAN : FR76 1020 6002 3265 4233 4754 060 / Code SWIFT ou BIC : AGRIFRPP802

Code établissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10206	00232	65423347540	60

Fait à, le

La Présidente du CAUE de l'Aisne
Madame Bernadette VANNOBEL

Signature de l'adhérent

CAUE de l'Aisne - 34 rue Sérurier 02000 LAON - 03 23 79 00 03 - info@caue02.com - www.caue02.com



Conception et réalisation : CAUE de l'Aisne



02

Aisne

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

CAUE de l'Aisne

34 rue Sérurier 02000 LAON

Tél. : 03 23 79 00 03

Courriel : info@caue02.com

Site Internet : www.caue02.com

Facebook : CAUE de l'Aisne